

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 18571
Numéro SIREN : 831 279 047
Nom ou dénomination : 2017

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2019 sous le numéro de dépôt 109460

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 20-09-2019

N° DE DEPOT : 2019R109460

N° GESTION : 2017B18571

N° SIREN : 831279047

DENOMINATION : 2017

ADRESSE : 14 rue de Thionville 75019 Paris

DATE D'ACTE : 23-08-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Démission de directeur général

2017
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
14 rue de Thionville – 75019 Paris
831 279 047 RCS Paris
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 23 AOUT 2019**

LES SOUSSIGNES :

1. **Monsieur Roman ABREU**, né le 24 avril 1982 à Paris (75014), demeurant 14 rue de Thionville – 75019 Paris,
2. **Madame Nathalie SABATTIER**, née le 15 mai 1972 à Thiais (94), demeurant 8 rue Edgar Quinet – 94320 Thiais,

seuls associés de la Société (ci-après, les "Associés"), détenant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société,

ont eu connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- Le texte des décisions proposées ;
- La lettre de démission de Monsieur Gaspard GANTZER en date du 21 juin 2019 ;
- Les statuts de la Société ;

ont pris à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 20.2.2 des statuts de la Société, les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur Gaspard GANTZER de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

DECISION LIMINAIRE

Les Associés,

déclarent avoir pris connaissance en temps utile du rapport du Président et plus généralement de l'ensemble des documents et informations mis à leur disposition dans le cadre des présentes décisions, et en conséquence, renoncent au titre des décisions de ce jour à se prévaloir des nullités légales pouvant découler de la date d'établissement, d'envoi, de dépôt et de mise à disposition des documents requis par la loi, les règlements, et les statuts de la Société.

déclarent, en outre, et reconnaissent sans réserve aucune, qu'ils ont eu la possibilité à l'occasion des décisions de ce jour d'exercer le droit à l'information qui lui est reconnu par la loi, les règlements et les statuts de la Société.

PA 

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Gaspard GANTZER de ses fonctions de Directeur Général de la Société

Les Associés, connaissance prise du rapport du Président et de la lettre de démission de Monsieur Gaspard GANTZER en date du 21 juin 2019,

prennent acte de la démission de Monsieur Gaspard GANTZER de ses fonctions de Directeur Général par lettre remise en mains propres en date du 21 juin 2019 avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2019 et le remercie pour sa gestion pendant l'exécution de son mandat ;

décident de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités prévues par la loi et les règlements en vigueur relatifs aux décisions prises dans le cadre des présentes.

* * *

Le présent procès-verbal est signé par tous les Associés.

Monsieur Roman ABREU
Associé

Madame Nathalie SABATTIER
Associée